

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2010

PRÊTS À DES ÉTATS
ÉTRANGERS



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte de concours financiers**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles du compte** ;
- les **crédits annuels (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission** ;
- un **projet annuel de performances (PAP) pour chaque programme**, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - présentation du programme et des actions ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE) des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes**.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Compte de concours financiers

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS 7

Équilibre du compte et évaluation des recettes 9

Récapitulation des crédits 11

Programme 851

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS, DE LA RÉSERVE PAYS ÉMERGENTS, EN VUE DE FACILITER LA RÉALISATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE 15

Présentation stratégique du projet annuel de performances 16

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 17

Présentation du programme et des actions 20

Objectifs et indicateurs de performance 23

Justification au premier euro 24

Programme 852

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE 29

Présentation stratégique du projet annuel de performances 30

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 31

Présentation du programme et des actions 34

Objectifs et indicateurs de performance 37

Justification au premier euro 38

Programme 853

PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS 43

Présentation stratégique du projet annuel de performances 44

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 45

Présentation du programme et des actions 48

Justification au premier euro 51

MISSION

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

Textes constitutifs :

Rappel des textes pris antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF :

Prêts du Trésor à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France :

Loi de finances pour 1989, n° 88-1149 du 23 décembre 1988, article 62.

Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social :

Loi de finances pour 1977, article 42 ;

Loi de finances pour 1993, n° 92-1376 du 30 décembre 1992, article 80.

* * *

Textes pris dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LOLF :

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 46, I et IV.

Objet :

Ce compte de concours financiers est composé de trois sections :

- Section n° 1 : « Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure » ;
- Section n° 2 : « Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France » ;
- Section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers ».

La **première section** est :

- débitée du montant des prêts consentis à des États étrangers, dans le cadre de la « Réserve pays émergents », pour financer des projets d'infrastructure dont la réalisation fait appel à des biens et services d'origine française ;
- créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La **deuxième section**, qui retrace l'exécution des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation des dettes de leur pays envers la France, est :

- débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu de ces accords ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

Prêts à des États étrangers

Mission

La **troisième section** est :

- débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers ;
- créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

Nature des crédits inscrits :

Les programmes inscrits à ce compte sont dotés de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme - Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	430 000 000	300 000 000	+130 000 000
Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure		400 000 000	
Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi		300 000 000	
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	54 310 000	229 000 000	-174 690 000
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France		229 000 000	
Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi		229 000 000	
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	144 734 065	208 000 000	-63 265 935
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		375 000 000	
Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi		208 000 000	
Total des autorisations d'engagement		1 004 000 000	
Total	629 044 065	737 000 000	-107 955 935

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne	LFI 2009	PLF 2010
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	450 000 000	430 000 000
01 Remboursement des prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents	450 000 000	430 000 000
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	488 960 000	54 310 000
02 Remboursement de prêts du Trésor	488 960 000	54 310 000
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	111 000 000	144 734 065
03 Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	111 000 000	144 734 065
Total	1 049 960 000	629 044 065

Justification des prévisions de recettes de la section n° 1 :

Chaque protocole financier qui matérialise l'accord intergouvernemental de prêt, en précise les conditions de remboursement. Pour chaque prêt ayant fait l'objet d'utilisations, le montant et le calendrier des échéances sont précisément connus en fonction des tirages effectués. L'ensemble de ces échéanciers détermine le profil de remboursement annuel de la dette des États étrangers vis-à-vis de la France au titre de cette section. C'est sur cette base du suivi de ces échéanciers que sont établies les prévisions de recettes, qui prennent également en compte les remboursements anticipés et les accords de consolidation ou d'annulation, dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date d'établissement de ces prévisions.

Justification des prévisions de recettes de la section n° 2 :

La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, décidés dans le cadre du Club de Paris. Ces traitements conduisent à des opérations de refinancement qui consistent en le remboursement d'un prêt ancien au moyen d'un prêt nouveau accordé aux conditions négociées en Club de Paris. Les remboursements des prêts anciens constituent les recettes de la section. La prévision de recettes est établie à partir des prévisions relatives aux accords en Club de Paris susceptibles d'être conclus au cours de l'année 2010.

Est également constaté en recettes de la section le remboursement des prêts résultant des opérations de refinancement au fil de la tombée des échéances en principal.

Justification des prévisions de recettes de la section n° 3 :

Provenant uniquement des remboursements en capital de prêts à taux fixe comportant une période de différé de 10 ans du remboursement en principal, les recettes de cette section sont déterminées sur la base des engagements effectués sur l'ensemble des 20 années antérieures à 1999. La recette attendue en 2010 – qui est donc connue avec certitude car découlant d'échéanciers anciens – s'établit à 144 734 065 €.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET ACTION

Section / Programme / Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure						
851 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	700 000 000	400 000 000		180 000 000	300 000 000	
01 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	700 000 000	400 000 000		180 000 000	300 000 000	
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France						
852 Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	1 808 960 000	229 000 000		1 808 960 000	229 000 000	
01 Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	1 808 960 000	229 000 000		1 808 960 000	229 000 000	
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers						
853 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	370 000 000	375 000 000		159 000 000	208 000 000	
01 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	370 000 000	375 000 000		159 000 000	208 000 000	

Prêts à des États étrangers

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure						
851 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	700 000 000	400 000 000		180 000 000	300 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	700 000 000	400 000 000		180 000 000	300 000 000	
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France						
852 Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	1 808 960 000	229 000 000		1 808 960 000	229 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	1 808 960 000	229 000 000		1 808 960 000	229 000 000	
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers						
853 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	370 000 000	375 000 000		159 000 000	208 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	370 000 000	375 000 000		159 000 000	208 000 000	

PROGRAMME 851

PROGRAMME 851

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS, DE LA RÉSERVE PAYS ÉMERGENTS, EN VUE DE FACILITER LA RÉALISATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE

MINISTRE CONCERNÉ :

CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	17
Présentation du programme et des actions	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	24

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Ramon FERNANDEZ

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n° 851 : Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique des pays émergents, tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services français.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes. Les projets sont également cohérents avec les interventions de la Banque mondiale et des banques de développement multilatérales ou régionales dans les pays d'intervention.

Ces opérations s'inscrivent dans les engagements pris à haut niveau pour le développement de notre coopération avec un certain nombre de pays affichant des niveaux de développement leur permettant une bonne « appropriation » de l'aide au profit d'une croissance harmonieuse et respectueuse des équilibres mondiaux.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans les secteurs des transports de masse, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable, de la gestion des déchets liquides et solides, de l'énergie ou bien encore de la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre.

Étant donné la multiplicité des secteurs d'intervention, la grande variabilité des budgets octroyés et les spécificités des pays aidés, il est difficile de définir des indicateurs représentatifs de la performance intrinsèque des projets. L'indicateur retenu intègre une évaluation de la performance dans la sélection, en amont, des dossiers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays émergents, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR 1.1 Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	400 000 000	
Total		400 000 000	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	300 000 000	
Total		300 000 000	

Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

Programme n° 851

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	700 000 000	
Total		700 000 000	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	180 000 000	
Total		180 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	700 000 000	400 000 000	180 000 000	300 000 000
Prêts et avances	700 000 000	400 000 000	180 000 000	300 000 000
Total	700 000 000	400 000 000	180 000 000	300 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	400 000 000	300 000 000
Total		400 000 000	300 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité la mise en œuvre d'une aide économique et financière dans les pays émergents, réalisée par l'intermédiaire de prêts concessionnels destinés à financer des projets participant au développement économique des pays emprunteurs et dont la réalisation fait appel à des biens et services français.

Ces financements sont comptabilisés dans l'aide publique au développement française et contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française. Ils sont par ailleurs cohérents avec les stratégies et les interventions des banques de développement multilatérales dans les pays concernés.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure**

Ces crédits doivent respecter les règles de l'OCDE en matière de crédits d'aide liés, qui fixent notamment des niveaux minima de concessionnalité des financements octroyés.

Les pays éligibles sont choisis par le ministre chargé de l'économie, sur la base des règles relatives aux crédits d'aide de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. A titre d'exemple, en 2008 et 2009, des protocoles ont notamment été signés avec le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, l'Arménie, la Géorgie, la Mongolie, le Vietnam et le Sri Lanka.

Les décisions de financement sont prises pour chaque projet par le ministre chargé de l'économie, sur avis d'un comité interministériel présidé par la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE). La France signe avec les pays bénéficiaires, projet par projet, des protocoles financiers intergouvernementaux. Ces accords intergouvernementaux sont mis en œuvre par la direction des activités institutionnelles de Natixis, agissant au nom et pour le compte de l'État français, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteur.

Sur la période 1998-2008, le volume de prêts consentis au titre de la Réserve pays émergents s'est élevé à 1,94 Md€. Sur le plan sectoriel la prédominance des transports s'explique pour une large part par le montant unitaire très élevé des investissements pour ce type d'infrastructures, avec, de plus, en 2008, l'importance du financement engagé au titre du projet de LGV au Maroc.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays émergents, faisant appel au savoir-faire français

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire.

Dans une étape ultérieure, l'« imputation » du contrat matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet de développement.

L'indicateur ci-dessous rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés.

Différents facteurs exogènes, indépendants de l'activité du programme (évolution de la conjoncture économique dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets concernés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans la sélection, l'instruction et le suivi des projets.

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	67	100	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Explication sur la construction de l'indicateur : la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année « n » est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de protocoles de prêts pris en compte par l'indicateur :	8	5	9	5	5	10

Source des données : Secrétariat du Comité interministériel d'examen des projets.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure		400 000 000	400 000 000		300 000 000	300 000 000
Total			400 000 000	400 000 000		300 000 000	300 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009		CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009			
(1)		(2)			
700 000 000		180 000 000			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010*	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
1 123 200 357	400 000 000	297 000 000	3 000 000	300 000 000	1 743 200 357
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(9)
					348 000 000
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(10)
					321 000 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**
					(11) = (8) - (9) - (10)
					1 074 200 357

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le chiffre des autorisations d'engagement sur années antérieures non couvertes par des crédits de paiement au 31 décembre 2008 correspond à la totalité des protocoles signés, il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit parce que le contrat commercial aura été remporté par des industriels non français, soit parce que l'État receveur aura choisi d'autres formes de financement (y compris banques de développement). De plus, après mise en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, il faut noter que la plupart de ces opérations s'étalent pendant plusieurs années ce qui explique l'importance du volant d'autorisations d'engagement non couverts par des crédits de paiement.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		400 000 000	400 000 000
Crédits de paiement		300 000 000	300 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	400 000 000	300 000 000

L'engagement juridique de l'État intervient lors de la signature de l'accord intergouvernemental de financement. L'impact budgétaire pour l'État est pluriannuel puisque les besoins de financement se matérialisent par des versements qui interviendront tout au long de la réalisation du projet financé.

Autorisations d'engagement (AE) :

Pour 2010, 400 M€ sont prévus. Ce montant se justifie par l'importance croissante des besoins de financement de projets d'infrastructure dans un grand nombre de pays émergents, notamment dans les pays d'Asie et du Maghreb, qui devraient se traduire par de nouveaux engagements sur des grands projets. Dans le cadre d'une politique de concertation accrue avec les bailleurs de fond multilatéraux, se dessinent également des perspectives de financement parallèle avec des banques multilatérales (notamment en Asie, dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'environnement, etc.).

Crédits de paiement (CP) :

Pour 2010, le montant de CP prévu (300 M€) prend en compte les besoins sur la base des estimations de tirage. Le principe d'un versement progressif en fonction des besoins de paiement induits par la réalisation des projets engendre mécaniquement un délai entre les engagements et les paiements, qui s'effectuent sur une base pluriannuelle. Les demandes de CP pour 2010 reposent sur des estimations des tirages au titre des protocoles déjà signés, dont les projets sont en cours de réalisation ou vont entrer en vigueur en 2010, et de ceux dont on prévoit la signature au second semestre 2009 et susceptibles de donner lieu à exécution dès 2010. En 2010, outre le projet de LGV au Maroc, les principaux décaissements prévisibles concernent les projets des métros du Caire et de Hanoï, le tramway de Rabat et des projets dans le domaine de l'eau et de l'environnement, en Arménie et en Mongolie.

Pour les AE comme pour les CP, il est important de garder en mémoire que la concrétisation de décisions de financement liées à des interventions dans des États étrangers dépend fortement d'un certain nombre de facteurs exogènes (forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation et de réalisation des marchés, etc.) faisant peser un aléa important sur les délais d'engagements et de versements.

PROGRAMME 852

PROGRAMME 852

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ :

CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Présentation stratégique du projet annuel de performances	30
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	31
Présentation du programme et des actions	34
Objectifs et indicateurs de performance	37
Justification au premier euro	38

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Ramon FERNANDEZ

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Ce programme contribue à la politique transversale d'Aide publique au développement (APD).

Il concourt à la contribution de la France à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et s'inscrit pleinement dans le cadre de l'effort français en faveur de l'aide au développement.

Il participe au rétablissement de la stabilité macro-économique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement.

A cet effet, la France, en tant qu'important créancier public bilatéral des pays en développement, contribue au rétablissement d'un niveau d'endettement soutenable dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (« initiative PPTE »), pour les pays pauvres éligibles à cette initiative et dans le cadre de l'approche définie au sommet d'Évian (dite « approche d'Évian ») pour les pays en développement. L'initiative PPTE, qui a été lancée en 1996 et renforcée en septembre 1999, consiste en une action coordonnée de la communauté financière internationale, créanciers bilatéraux et institutions multilatérales, visant à réduire à un niveau soutenable le poids de la dette extérieure de quarante et un pays pauvres très endettés.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- OBJECTIF 1** **Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement**
- INDICATEUR 1.1 Pourcentage des pays qui ont bénéficié, avec succès, de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et pour lesquels la France faisait partie des cinq plus importants créanciers.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	229 000 000	
Total		229 000 000	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	229 000 000	
Total		229 000 000	

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	1 808 960 000	
Total		1 808 960 000	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	1 808 960 000	
Total		1 808 960 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 808 960 000	229 000 000	1 808 960 000	229 000 000
Prêts et avances	1 808 960 000	229 000 000	1 808 960 000	229 000 000
Total	1 808 960 000	229 000 000	1 808 960 000	229 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	229 000 000	229 000 000
Total		229 000 000	229 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités :

Ce programme, mis en œuvre par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE), participe à la politique transversale d'aide publique au développement (APD).

Il a pour finalité de réduire la pauvreté et s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Environnement :

Ce programme figure parmi les programmes partenaires du document de politique transversale (DPT) « Politique française en faveur du développement ».

La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, décidés dans le cadre multilatéral et bilatéral du Club de Paris, groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées et dont la présidence et le secrétariat sont assurés par la France.

Ces traitements contribuent à rendre soutenable la dette extérieure de ces pays ou à leur permettre de faire face à des crises de liquidité extérieure temporaires. Dans certains cas, et principalement celui des pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) et des pays éligibles à l'initiative des pays pauvres très endettés (initiative PPTE), la France décide d'aller au-delà des décisions prises dans le cadre du Club de Paris et de mettre en œuvre des traitements de dette plus favorables aux débiteurs.

Ces traitements de dette sont mis en œuvre *via* notamment les crédits du présent programme, qui retrace les prêts consentis dans le cadre d'accords de consolidation en vue du refinancement des prêts du Trésor, des prêts de l'Agence française de développement (AFD) et des échéances de prêts dues au titre de refinancements antérieurs, soit sur ressources de Natixis (ex-Banque française du commerce extérieur), soit du Trésor.

Les recettes sont constituées des remboursements en capital qui sont effectués par les pays débiteurs. Les remboursements en intérêts sont enregistrés au budget général de l'État sur la nomenclature n° 762-41 (ex compte 901-540).

S'agissant des opérations d'annulation de créances, des crédits budgétaires du programme « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » sont sollicités pour indemniser l'AFD au titre des annulations relevant du cadre de traitements par le Club de Paris ou de décisions françaises (par exemple : dispositions des lois de finances pour 1990 et pour 1995, dites respectivement « Dakar 1 » et « Dakar 2 », annulant les créances d'APD sur certains pays d'Afrique sub-saharienne). Pour les créances portées directement par le Trésor, les annulations font l'objet d'un transport aux découverts du Trésor dans le cadre de la loi de règlement.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

La présentation du programme, à la page précédente, vaut pour l'unique action qui lui est attachée.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

L'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) a été créée en 1996 par la communauté financière internationale afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement intolérable. L'objectif de cette initiative est de restaurer durablement la solvabilité des pays bénéficiaires en annulant, par des mesures exceptionnelles, la part de leur dette extérieure dépassant un niveau considéré comme « soutenable » au vu de leurs perspectives de croissance économique.

L'indicateur a été modifié pour l'exercice 2010 afin de mieux prendre en compte l'action spécifique de la France dans cette initiative. A partir de 2010, ne sont considérés que les pays où la France faisait partie des cinq plus importants créanciers. En effet, dans ces pays, l'effort d'annulation de la France a été particulièrement important pour ramener la dette à un niveau soutenable.

A fin 2008, 17 pays où la France était l'un des cinq plus importants créanciers avaient franchi le point d'achèvement de l'initiative PPTE (sur 23 ayant franchi le point d'achèvement). Parmi, ces pays, 14 ont réussi à ramener leur dette à un niveau soutenable dans le cadre de l'initiative PPTE, notamment grâce aux annulations des dettes des créanciers du Club de Paris. Ces 14 pays sont le Bénin, le Cameroun, le Ghana, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Sierra Leone et la Zambie. Cependant, la dette de certains pays ayant atteint le point d'achèvement peut rester à un niveau insoutenable lorsque les créanciers hors Club de Paris n'ont pas encore fourni un effort comparable ou lorsque la situation économique de ces pays s'est dégradée. Seuls 3 pays sur les 17 considérés sont encore estimés comme à fort risque de surendettement (le Burkina Faso, la Gambie et Sao Tomé).

Ces pays doivent aujourd'hui mener des politiques de réendettement prudentes, tant en termes de montant que de niveau de concessionnalité.

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage des pays qui ont bénéficié, avec succès, de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et pour lesquels la France faisait partie des cinq plus importants créanciers.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Pays ayant franchi le point d'achèvement de l'initiative PPTE, où la France faisait partie des cinq plus importants créanciers, et respectant le critère de soutenabilité de la dette à la date considérée, par rapport au nombre total de pays ayant franchi le point d'achèvement	%	91	82,3	95	85	90	90

Précisions méthodologiques

La soutenabilité de la dette du pays considéré est évaluée à partir des analyses de soutenabilité de la dette réalisées par le FMI et la Banque Mondiale. Ces analyses permettent de classer les pays en trois catégories de risque de surendettement : fort, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

Observation : Le chiffre indiqué dans la colonne « 2009 : Prévision PAP 2009 » n'est pas comparable avec les autres valeurs, du fait du changement de mode de calcul de l'indicateur 1.1.

Source des données : Rapports publics du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'initiative PPTE.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France		229 000 000	229 000 000		229 000 000	229 000 000
Total			229 000 000	229 000 000		229 000 000	229 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009		CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009			
(1)		(2)			
1 808 960 000		1 808 960 000			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010*	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
15 548 188	229 000 000	0	229 000 000	229 000 000	15 548 188
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(9)
					15 548 188
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(10)
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**
					(11) = (8) - (9) - (10)
					0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Case 3 : Les engagements non couverts au 31/12/2008 correspondent à des opérations pour le Congo et la Guinée, engagées à la fin de l'exercice. Celles-ci ont été soldées en gestion 2009, mais ont créé un décalage en termes de besoin de crédits de paiement, auquel il sera mis fin en 2011.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		229 000 000	229 000 000
Crédits de paiement		229 000 000	229 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	229 000 000	229 000 000

La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, décidés dans le cadre du Club de Paris. Ces traitements conduisent à des opérations de refinancement qui consistent à rembourser un prêt ancien au moyen d'un prêt nouveau accordé aux conditions négociées en Club de Paris. Les prêts nouveaux ainsi octroyés constituent les dépenses relatives à la présente action.

Les prévisions de dépenses sont établies au vu des accords susceptibles d'être conclus au cours de l'année à venir en Club de Paris. Elles peuvent néanmoins évoluer en fonction de la situation économique des pays débiteurs concernés.

PROGRAMME 853

PROGRAMME 853

PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS

MINISTRE CONCERNÉ :

CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Présentation stratégique du projet annuel de performances	44
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	45
Présentation du programme et des actions	48
Justification au premier euro	51

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Ramon FERNANDEZ

Directeur général du Trésor et de la politique économique

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Cette aide a notamment pour objectifs :

- le rétablissement ou le soutien de la stabilité macro-économique des pays bénéficiaires ;
- la création des conditions de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans ces pays.

Dans la mesure où le présent programme du compte spécial participe au financement d'instruments d'intervention similaires à ceux mis en place par l'AFD à partir du programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » du budget général, voire dans certains cas cofinancés par le programme 110, ses performances ne peuvent être isolées. De ce fait, il a été décidé que les objectifs structurants définis dans le cadre du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général, ainsi que les indicateurs de performance correspondants, seraient communs aux deux programmes et intégrés en totalité dans le projet annuel de performances (PAP) du programme 110.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	375 000 000	
Total		375 000 000	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	208 000 000	
Total		208 000 000	

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)
2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	370 000 000	
Total		370 000 000	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	159 000 000	
Total		159 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	370 000 000	375 000 000	159 000 000	208 000 000
Prêts et avances	370 000 000	375 000 000	159 000 000	208 000 000
Total	370 000 000	375 000 000	159 000 000	208 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	375 000 000	208 000 000
Total		375 000 000	208 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME**Finalités :**

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'activité de prêt de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement. Cette aide a notamment pour objectifs :

- le rétablissement ou le soutien de la stabilité macro-économique des pays bénéficiaires ;
- la création des conditions de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans ces pays.

Partenaires et co-financeurs :

Outre le présent programme, plusieurs autres programmes du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement », qui relève de la mission « Aide publique au développement », ainsi que le programme 114 « Appels en garantie de l'État », qui relève de la mission « Engagements financiers de l'État ».

Par ailleurs, la mission « Aide publique au développement » comporte également le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », qui relève du Ministère des affaires étrangères et européennes, ainsi que le programme 301 « Codéveloppement », qui relève du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

L'aide publique au développement (APD) fait l'objet d'un document de politique transversale (DPT).

Environnement :

Le programme 853 « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans les Etats étrangers » couvre, avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », l'essentiel des ressources mises à disposition par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi dans le cadre de l'effort d'aide publique au développement (APD) de la France.

Le programme 853 participe, par le biais du financement de l'Agence française de développement (AFD), à l'action de la France en matière d'aide économique et financière aux pays en développement. Il comporte une action unique par laquelle l'Etat octroie, à des termes très préférentiels, des prêts à l'AFD. L'AFD utilise cette ressource, dite à condition spéciale (RCS) pour adosser les prêts souverains très concessionnels qu'elle octroie aux pays bénéficiaires de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPT), ainsi que pour constituer des provisions pour risque commercial au titre des prêts concessionnels qu'elle octroie au secteur non étatique (prêts non souverains).

Dans la mesure où le présent programme du compte spécial participe au financement d'instruments d'intervention similaires à ceux qui sont financés par les bonifications du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général, voire dans certains cas cofinancés par le programme 110, il a été décidé que les objectifs structurants définis dans le cadre du programme 110 et qui sont relatifs à l'activité de prêt de l'AFD (Objectif n°2 : « Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement » et Objectif n°3 : « Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement »), ainsi que les indicateurs de performance correspondants, seraient communs aux deux programmes et intégrés en totalité dans le projet annuel de performances (PAP) du programme 110.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Cette action, unique, correspond à la mise à disposition de l'AFD, par la DGTPE, d'une ressource très concessionnelle, dite ressource à condition spéciale (RCS), sous forme de prêts d'une durée de 30 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal et assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise la RCS pour financer une partie de ses activités de prêts concessionnels dans les pays en développement :

- en adossant intégralement à la RCS (1 € de crédit du programme 853 = 1 € de prêt) des concours octroyés à des États ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE (prêts souverains), dans une logique permettant de concilier la poursuite des objectifs de développement de ces pays et la préservation de la soutenabilité à moyen terme de leur dette ;
- en constituant des provisions pour risque commercial au titre des prêts concessionnels octroyés au secteur non étatique (prêts non souverains). Cette couverture du risque commercial nécessite un tirage égal à une part du montant du capital du prêt. Suite à la réforme du système de tarification des concours non-souverains dans les États étrangers, approuvée par le Conseil d'administration de l'AFD en janvier 2008, cette part, auparavant forfaitaire (25%), dépend désormais du risque pays et du risque de contrepartie, suivant une grille établie sur la base d'une analyse historique de sinistralité.

On notera que, dans le deuxième cadre d'emploi, les crédits du programme sont utilisés conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour financer un même prêt de l'AFD.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		375 000 000	375 000 000		208 000 000	208 000 000
Total			375 000 000	375 000 000		208 000 000	208 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009		CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009			
(1)		(2)			
370 000 000		159 000 000			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010*	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
577 272 259	375 000 000	205 000 000	3 000 000	208 000 000	955 272 259
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(9)
					291 000 000
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(10)
					273 000 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**
					(11) = (8) - (9) - (10)
					391 272 259

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La différence entre le total des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008 indiqué ci-dessus, soit 577 M€, et la valeur indiquée dans le RAP 2008 (soit 676 M€) est liée au fait que l'Agence française de développement actualise régulièrement ses prévisions de consommation de CP au titre du présent programme, la dernière actualisation étant intervenue après la finalisation du RAP 2008. Cette actualisation tient compte en particulier du profil moyen de décaissement des prêts de l'AFD (qui détermine le rythme d'évolution de ses besoins de CP du programme 853) et du taux d'annulation constaté sur les concours octroyés par l'AFD. La valeur de 577 M€ tient compte, ainsi, des engagements antérieurs à 2008 ayant fait l'objet d'annulations – et qui ne donneront donc pas lieu à une consommation de CP.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		375 000 000	375 000 000
Crédits de paiement		208 000 000	208 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	375 000 000	208 000 000

Cette action unique correspond à la mise à disposition de l'AFD, par la DGTPE, d'une ressource très concessionnelle (prêts d'une durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement du principal, à un taux d'intérêt de 0,25 %), qu'elle utilise pour adosser les prêts souverains très concessionnels qu'elle alloue à des États ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), dans une logique de maintien de la soutenabilité de leur dette, ou pour constituer des provisions pour risque commercial au titre des prêts concessionnels qu'elle octroie au secteur non étatique (prêts non souverains).

Autorisations d'engagement (AE) :

La demande d'AE pour 2010 s'établit à 375 M€, dont :

- 170 M€ au titre du financement des prêts souverains très concessionnels de l'AFD à des États ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTÉ ;
- 205 M€ au titre de la couverture, conjointement avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », du risque commercial associé aux prêts non souverains concessionnels alloués par l'AFD ; la forte croissance de ce montant (+ 41 % par rapport à 2008) s'explique par le développement significatif de l'activité de prêt non souverain de l'AFD, tel qu'il est prévu dans le Plan d'Orientation Stratégique 2007-2012 de l'AFD (objectif de 50 % d'engagements non souverains dans les États Étrangers). Il est à noter que le développement de l'activité non souveraine s'exprime également en Afrique, où ce type d'intervention contribuera de manière significative au doublement des engagements de l'AFD sur la période 2008-2012, tel qu'annoncé par le Président de la République. En effet, sur les 10 Md€ d'engagements du groupe AFD en Afrique que recouvre cet objectif, environ un quart devrait prendre la forme de prêts non souverains concessionnels, financés en partie par le biais du programme 853.

Il est important de noter que l'exécution du programme 853 est pluriannuelle : les AE déléguées à l'AFD une année donnée génèrent des CP au fur et à mesure du décaissement des différentes tranches du prêt correspondant. On constate empiriquement que le besoin de CP reste marginal l'année de l'octroi, puis augmente progressivement sur 3 ans avant de lentement diminuer sur les 7 années suivantes. Réciproquement, les CP ouverts une année donnée correspondent quasi exclusivement au financement de prêts ayant fait l'objet d'engagements dans les années antérieures.

Crédits de paiement (CP) :

La demande de CP pour 2010 s'établit à 208 M€, dont :

- 73 M€ au titre du financement des prêts souverains très concessionnels de l'AFD à des États ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE ;
- 135 M€ au titre de la couverture, conjointement avec le programme 110, du risque commercial associé aux prêts non souverains concessionnels alloués par l'AFD.

Aux termes de l'article 3 de la convention du 26 octobre 1998 entre l'État et l'AFD, celle-ci prélève les ressources par dixième du plafond annuel de CP fixé en LFI, à raison d'un prélèvement par mois entre janvier et octobre (en pratique, pour plus de simplicité, l'AFD n'effectue des appels que tous les deux à quatre mois), mais les prélèvements sont interrompus au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet dans le cas où le solde disponible dans les comptes de l'AFD est supérieur à deux dixièmes du plafond fixé par la LFI, et ils ne reprennent que lorsque le solde redevient inférieur à ce seuil de deux dixièmes.

Compte tenu de la pluriannualité des engagements du programme 853 évoquée ci-dessus, la demande de CP pour 2010, qui s'établit à 208 M€, correspond principalement (à hauteur de 205 M€) à la mise en œuvre d'engagements antérieurs à 2010, et très marginalement (à hauteur de 3 M€) à la mise en œuvre des engagements nouveaux pris en 2010.